

**A quoi sert le contrat ?** Il s'agit d'une assurance multirisque qui couvre :

- les accidents corporels (individuelle accident) et l'assistance
- la responsabilité Civile des assurés
- la responsabilité Civile personnelle des dirigeants et la défense pénale du dirigeant,
- les dommages aux véhicules des transporteurs bénévoles (licenciés ou non) et dirigeants, sous certaines conditions.

**Qd ?** Ce contrat produit ses effets dans le monde entier.

**1 / RESPONSABILITE CIVILE (obligatoire)**

Montants	Franchises
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	Néant
dont dommages matériels et immatériels consécutifs	Néant
dont dommages immatériels non consécutifs	1 500 € par sinistre
dont atteintes à l'environnement	750 €
Protection juridique (recours et défense)	Néant
Tarifs Assurance Responsabilité Civile	
0,80 € TTC: licence + 16 ans, licence corporative, licence loisir + 16 ans	
0,30 € TTC: licence 9 à 16 ans, licence dirigeant, licence avenir	
0,05 € TTC: licence - 9 ans, licence événementielle ( prise en charge FFHB)	

**2 / AUTRES GARANTIES (facultatives)**

2.1/ assistance voyage en cas d'accident ou maladie (franchise 50km, durée maxi : 1 mois)	
1) Frais de transport : Frais réels	
2) Soins médicaux à l'étranger : 10 000 €	
3) Rapatriement ou transport sanitaire : Frais réels	
4) Retour prématuré : Frais réels	
5) Transport et rapatriement du corps : Frais réels	
6) Retour des autres personnes : Frais réels	
7) Transport d'un membre de la famille : Frais réels- frais d'hôtel 31 €/jour(maxi 10 jours)	
8) Caution pénale : 7 490 €	

TARIFS ASSURANCE - Garanties de base du 01/07/14 au 30/06/15 (Assistance incluse)  
 3,05 € TTC : Assurance licence + 16 ans, licence corporative, licence loisir  
 1,15 € TTC : Assurance licence 9 à 16 ans, licences dirigeant , licence avenir.  
 0,15 € TTC : Assurance licence - 9 ans, licence événementielle( prise en charge FFHB).

"La non souscription par un licencié au contrat d'assurance collectif souscrit par la FFHB en faveur de ses adhérents doit intervenir lors de l'établissement de la licence dans les conditions prévues par l'article 30.3 des Règlements Généraux."

Déclarations de sinistre, compléments d'informations : consulter [www.ff-handball.org](http://www.ff-handball.org)  
 ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS : AUTOMISSION : CONSULTEUR MMA

**MONTANT DES GARANTIES**

**2.2/ ACCIDENTS CORPORELS**

Garanties de base	Option 1	Option 2	Franchises
Décès < 16 ans : 7 500 € ≥ 16 ans : 15 000 €	< 16 ans : 7 500 € ≥ 16 ans : 30 000 €	< 16 ans : 7 500 € ≥ 16 ans : 45 000 €	Néant
Invalidité permanente (IPP selon %) 60 000 €	120 000 €	180 000 €	IPP ≥ 5%
Frais de traitement/ pharmaceutiques/ chirurgicaux/médicaux 200% du tarif conventionnel de la sécurité sociale sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance	200% du tarif conventionnel de la sécurité sociale sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance	300% du tarif conventionnel de la sécurité sociale sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance	Néant
Hospitalisation Prise en charge intégrale du forfait hospitalier			Néant
Chambre particulière 30 €/ jour, maxi 30 jours			
Frais non remboursable prescrit médicalement 200 €			
Soins dentaires et prothèses 300 € par dent * maxi 5 dents	300 € par dent * maxi 5 dents	450 € par dent * maxi 5 dents	Néant
Bris de lunettes 250 € * Prothèse auditive 500 € *	400 € * 1 000 € *	600 € * 1 500 € *	Néant
Frais de rattrapage scolaire 30 € par licencié et par jour avec un maximum de 365 jours			5 jours
Frais de redoublement / reconversion 3 000 €			Néant
Indemnités journalières NEANT	30 € par jour avec un maximum de 365 jours (perte de salaire justifiée)	60 € par jour avec un maximum de 365 jours (perte de salaire justifiée)	Néant
TARIFS du 01/07/14 au 30/06/15 voir ci-contre	40 €/TTC/An	80 €/TTC/An	

\* après intervention sécurité sociale et mutuelles \*\* après application du chapitre 12 de la CCNS.

**RENSEIGNEMENTS :**

MMA COSNE COURS SUR LOIRE  
 19, Square Gamban

58200 COSNE COURS SUR LOIRE  
 Tél : 03 86 28 20 74 (suivi contrat) et 03 88 11 70 08 ou 70 21 (suivi accident)

Document non contractuel qui ne peut en aucun cas engager la responsabilité de la FFHB et de MMA

**ASSISTANCE :**

MMA ASSISTANCE  
 Tél : 01 40 25 59 59

N° Protocole 582469